

## INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEUR



#### **PRESTATION**

La loi du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, précise les obligations de déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

Nos clients sont principalement des ERP (Etablissements Recevant du Publique) tels que des Collectivités Locales, des Entreprises, des Associations, des Maisons de Retraite, ainsi que des Centres de Secours.

### **FORMATION**

Nous proposons des formations sur mesure et adaptées à vos besoins, pour accompagner vos collaborateurs à l'utilisation de ce nouvel appareil.

Références: décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (Journal officiel du 21 décembre 2018); décret n° 2018-1259 du 27 décembre 2018 relatif à la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (Journal officiel du 28 décembre 2018).

Les propriétaires des établissements recevant du public, mentionnés à l'article L. 123-5 du code de la construction et de l'habitation installent le défibrillateur automatisé externe au plus tard :

- 1° Le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3 ;
- 2° Le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 ;
- 3° Le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

# 2

### **SERVICE ET MATÉRIEL**

Nous vous proposons une offre globale comprenant :

- Défibrillateur.
- Armoire extérieure ou intérieure.
- Conseil sur le choix de l'emplacement.
- Installation.
- Maintenance.
- Formations adaptées aux besoins des futurs utilisateurs.

#### ? TARIF

Sur demande, selon condition d'exécution.





## **FORMATION « SUR-MESURE »**

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi



Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.





## **FORMATS ADAPTÉS**

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel. En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.

